



Demande de 5 semaines de congés payés refusés,qu'els sont mes dro

Par **fernandes**, le **07/06/2011** à **10:18**

Bonjour,

mon patron me refuse de prendre les 5 semaines consecutives.

Il y a des moins le le faire accepter?

je suis marié et j'ai un enfant scolarisée.

J'ai mis mon congés du lundi 1 aout au 3 sptembre et j'ai reçu une lettre de mon employeur qui dis que je suis oublige a reprendre mon travaille le 1 de sptembre.

Comme la rentrée scolaire cette année c'est le 5 je pourrais pas prendre le travaille le 1 sptembre,il faut que je garde ma fille.

Comment faire et quoi faire pour pouvoir avoir le droit a les 5 semaines?

Em attent d'une reponse,coordialement.

Par **Cornil**, le **09/06/2011** à **16:12**

Bonjour "fernandes"

Non, justement en principe la 5ème semaine ne peut pas être prise suite aux 4 semaines (sauf pour les travailleurs étrangers rentrant au pays).

Et puis c'est l'employeur qui est en droit maitre des dates de congés, du moment justement qu'il respecte certaines règles, et c'est le cas.

Je ne vois donc pas d'autre solution pour toi que déposer une autre demande de 4 semaines du 8 aout au 5 septembre par exemple, mais là encore l'employeur n'est pas obligé d'accepter.

Bon courage et bonne chance.